



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 JUILLET 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Anne-Marie GALLAS, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Jean-Marc BODESCOT, Michel CRETON, Michèle CHÉRAMY, Julie DORÉ, Richard GAILLARD, Caroline REMONT, Christophe PETIOT, Sophie MAROUFI, Clotilde PERCHERON, Frédérique MARTIN, Nicolas LESOUDIER

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA

Absents excusés :

Patrick TESTE, pouvoir donné à Daniel MORIN,
Christophe PETIT, pouvoir donné à Jean-Louis GALA
Maryline RENARD, pouvoir donné à Michèle CHERAMY
Philippe BUTEAU, pouvoir donné à Sophie MAROUFI
Caroline REMONT, pouvoir donné à Frédérique Martin
Anne-Laure CUSSONNEAU,

I/ Election du secrétaire de séance.

Frédérique Martin est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

III/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2017

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 19 juin 2017 (le procès-verbal est joint en annexe).

Monsieur le MAIRE demande à ce que soit pris en compte les deux observations suivantes, n'ayant pas assisté au Conseil Municipal au moment du point sur la vente du terrain, il précise :

- En page 4 du compte-rendu, il a été dit que l'agence immobilière avait proposé le terrain à un prix de 78 000€. Ce prix lui semble fantaisiste car par mandat du 21 décembre 2016 un montant de 57 390€ (50 000€ pour les consorts Morin + 7 390€ pour l'agence immobilière) avait été arrêté.
- Concernant la question de l'estimation du terrain par les domaines, Monsieur le MAIRE estime qu'elle n'avait pas lieu d'être car depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi n'exige pas une estimation quand une commune souhaite acheter un terrain. Les domaines ne répondent pas à cette

question lorsque le bien est inférieur à 180 000€. Par opposition, l'estimation des domaines est obligatoire lorsque la commune envisage de vendre un bien.

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin
Le compte-rendu est approuvé à la majorité et une abstention (Monsieur Christophe PETIOT).

III/ Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le MAIRE prend la parole pour informer les membres du conseil qu'il a été amené à répondre positivement au quatre devis suivants :

- Butoirs arrêt de roues par l'entreprise Eiffage : Fourniture et pose par spittage de butoirs de parking noirs et blancs en caoutchouc pour un montant de **680€HT** à disposer Place Jean Moulin.
- Butoirs arrêt de roues par l'entreprise Eiffage : Fourniture et pose par spittage de butoirs de parking noirs et blancs en caoutchouc dim 900 x 152 x 102 pour un montant de **3 570€HT** à disposer Place de l'ancienne Mairie – Le Clos de l'Eglise
- Vérification de la portance de la dalle haute du bassin de rétention par le bureau d'étude B.E.S.T. Foucault pour le futur City Parc, lotissement « Clos » pour un montant de **1 350€HT**.
- Intervention technique sur le « camion-benne » Renault par le garage Duché suite au passage au contrôle technique pour un montant de **2 615.14€HT**.
- Monsieur le MAIRE indique que le bus va engendrer quelques frais, notamment au niveau de l'éthylotest qui est hors service et un problème d'étanchéité qui nécessitera probablement l'envoi du car directement chez IRIS BUS. Pour le moment, la collectivité est en attente de devis.

IV/ Simplification administrative et économie pour la collectivité : Envoi dématérialisé des convocations

Monsieur le Maire explique que dans un souci de simplification administrative et de piste d'économie pour la collectivité, il est possible de transmettre les convocations et documents liés aux commissions et conseils municipaux par mail. Monsieur le maire décide en accord avec les conseillers municipaux des modalités des convocations qui peuvent être personnalisées.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers d'exprimer individuellement son choix de transmission en remplissant le tableau joint d'acceptation ou de refus des envois dématérialisés.

Les modalités de la convocation des conseillers municipaux par le maire sont fixées par l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales. Cet article, qui énonce que la convocation « est adressée par écrit, **sous quelque forme que ce soit**, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse », permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi **sous forme dématérialisée**, afin de bénéficier des avancées technologiques.

Bien que la loi ne l'impose pas, l'envoi avec accusé de réception, qu'il soit fait par voie postale ou sous forme dématérialisée, est une précaution, facultative, permettant au maire de se prémunir contre d'éventuelles contestations.

Monsieur le maire propose de remplir et signer le tableau dénommé « validation envoi des convocations par mail pour le conseil municipal »

VI/ Ressources humaines :

Création d'un poste de Gardien-Brigadier :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Monsieur le Maire précise que ce poste permettra d'accueillir un nouveau policier municipal.

Madame DORE demande si le policier viendra travailler également le Week end. Monsieur le MAIRE répond positivement pour ce qui concerne les manifestations ou certains problèmes de stationnement, notamment au moment du marché le dimanche matin.

Madame DORE demande s'il viendra en cas de nuisances sonores, même en pleine nuit. Monsieur le MAIRE répond que cela ne rentre pas dans les prérogatives du Policier municipal et que, dans ce cas, il faut appeler la gendarmerie.

Madame DORE évoque le temps plus ou moins long de l'intervention des gendarmes.

Madame CAYUELA répond que tout dépend de l'endroit où se trouve la patrouille. Elle a eu besoin des gendarmes et ils sont arrivés rapidement. Ce que confirme également Madame CHERAMY.

Monsieur le MAIRE soumet au vote la création du poste de Gardien-brigadier

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création du poste de Gardien- Brigadier.

Création d'un poste d'Agent technique saisonnier :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que la saison estivale nécessite :

- d'entretenir de façon plus approfondi les locaux et la voirie,
- de maintenir en état de fonctionnement et de propreté des surfaces et abords de la collectivité,
- d'effectuer des travaux de petite manutention sur les bâtiments,
- d'assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.

Le poste d'agent technique saisonnier permettra l'accomplissement de ses missions.

Il informe l'assemblée que suite au départ à la retraite du responsable des services techniques, à l'absence maladie d'un agent et à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, l'entretien des espaces verts a pris du retard qu'il convient de rattraper pendant l'été et qu'il faut également du personnel pour le 14 juillet.

Il indique qu'il existe une largesse budgétaire sur le chapitre 012 concernant le personnel.

Monsieur le MAIRE soumet au vote la création du poste d'agent technique saisonnier pour accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création du poste d'agent technique saisonnier

VII/ Approbation du rapport d'activités 2016 du crématorium de PIERRES.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le rapport d'activités 2016 du crématorium de PIERRES élaboré par le délégataire. Le document est consultable en Mairie.

Monsieur le MAIRE fait une synthèse du document et relève les caractéristiques suivantes:

- Monsieur Olivier BOZIER est le gérant depuis le 14 octobre 2015,
- Aucun changement n'a concerné la DSP en 2016, ni les règles comptables,
- Le Compte de résultat pour 2016 est inclus dans le rapport d'activité,
- En 2016, il n'y a pas eu de variation du patrimoine.

- Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet des contrôles de conformité en 2012 valable 6 ans soit jusqu'en 2018.
- Chaque année, il est prévu 2 visites annuelles préventives au cours desquelles sont effectués le contrôle général des installations, le réglage des matériels, le nettoyage du four et l'assistance aux contrôles réglementaires.
- Il n'est pas prévu de programme contractuel d'investissements (exceptée la mise aux normes du four)
- Dans le rapport est indiquée l'évolution en France. Pour la commune de Pierres, il convient d'analyser le registre des crémations.
- Des indicateurs de qualité sont également mis en évidence dans le rapport : (Existence d'un Comité d'éthique ; en 2016, le crématorium de Pierres a réalisé son premier Temps de Mémoire, le samedi 3 décembre, en partenariat avec l'association des crématoristes Beauce Perche et Alentour ; un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public)
- Des indicateurs techniques et organisationnels concernent les conditions d'exécution du service ; le personnel et sa formation (L'équipe du crématorium, composée d'un agent de crématorium titulaire pour la partie administrative et technique ainsi que d'un responsable de crématorium à raison de 34% de son temps) ; l'indication des tarifs.

Monsieur le MAIRE informe l'assemblée qu'il va entamer une négociation avec le délégataire concernant la mise aux normes des fours.

Monsieur le MAIRE demande à l'assemblée de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la bonne présentation du rapport d'activités 2016 du crématorium de PIERRES élaboré par le délégataire.

VIII/ Avenant à la convention de délégation de compétence avec les autorités organisatrices secondaires de transport

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un avenant à la convention qui lie la commune au département en matière de transport. En effet, à compter du 1^{er} septembre 2017, la Région sera compétence et deviendra l'autorité organisatrice de premier rang. Ce transfert de compétence nécessite un avenant valant transfert de la convention à la Région et modifiant les dispositions financières.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de signer l'avenant à la convention de délégation de compétence de la Région avec les autorités organisatrices secondaires

VIII/ Modification et désignation d'un juré d'assise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 30 mai 2017, les personnes destinées à être jurés d'assise ont été tirées au sort parmi la liste électorale de la commune, cependant, une de ces personnes n'aura pas l'âge minimum requis en 2018 (23 ans minimum dans l'année en cours). Il convient donc de désigner un autre juré.

Suite au tirage dans la liste électorale 2017, est désigné :

- Monsieur ABADO Christian Michel

IX/ Informations diverses

- Monsieur le MAIRE montre une photo du futur City Parc et du panneau de chantier. Les travaux ont commencé par la dalle. La structure sera posée en septembre.
- Monsieur le MAIRE évoque le sondage réalisé par la FCPE concernant le transport sur la commune et fait remarquer que la formulation du questionnaire va obligatoirement inciter les personnes concernées à répondre positivement. Il va probablement en découler une demande de transport supplémentaire, ce qui signifie un contrat supplémentaire de l'ordre de 40 000€ non prévu au budget. C'est une dépense extrêmement coûteuse.
- Monsieur le MAIRE informe les conseillers de l'annulation du défilé de Musique et Danses du Monde pour une question de sécurité. Pour cette manifestation il est prévu d'installer un groupe électrogène vers la salle Hélène Boucher, celle-ci n'ayant pas la puissance électrique suffisante. Madame Michèle CHERAMY demande pourquoi il n'est plus possible de réaliser cette manifestation au Château de Maintenon. Monsieur GALA lui répond que le Conseil Département indique que cette manifestation n'est pas en phase avec la thématique du château basée sur l'Histoire.
- Monsieur le MAIRE prévient les élus que sera organisée une commission de DSP à la rentrée de septembre dont l'objectif sera de valider le passage de la régie Eau à la concession et de choisir le Maître d'œuvre qui sera chargé de la constitution de la DSP sur l'Eau.
- Monsieur le MAIRE fera inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil les décisions concernant « la ligne 20 » et les économies potentielles.
- Monsieur Jean-Louis GALA évoque les associations qui ont envoyés leur remerciement suite à l'octroi des subventions, ainsi que les concerts des « Musicales de Bois Richeux » qui ont été de très bonne qualité. Il y a eu 175 entrées sur les trois jours de Concerts, beaucoup de nouveaux venus, mais également des habitués et selon un petit sondage réalisé par les membres de la Commission, beaucoup de personnes venant des Yvelines.
- Monsieur le MAIRE informe que le PACT 2017 de la Région a été voté à la séance du Conseil Communautaire de la CCPEIDF le 6 juillet et a attribué des subventions pour « Jazz de Mars » et « Les Musicales de Bois Richeux ». La Région est très exigeante concernant la constitution des dossiers et des justificatifs. Elle souhaite des programmes culturels variés. Frédérique MARTIN signale qu'il y a très peu d'évènements pour les jeunes.
- Madame Anne -Marie GALLAS signale que la Marche Nocturne a été organisée samedi soir et qu'il n'y a eu que 6 participants dont 3 élus !!
- Madame Carine ROUX donne des nouvelles du Pique-Nique musical du 24 juin qui s'est très bien déroulé, les deux groupes étaient de qualité, il y a eu beaucoup de monde et surtout des jeunes.
- Madame Carine ROUX demande de l'aide de la part de ses collègues élus pour l'installation de la manifestation du 14 juillet, dès 9h, jeudi matin et 9h30 vendredi.
- Monsieur Jean-Marc BODESCOT ajoute que tout est prêt pour le feu d'artifice au stade.
- Madame Michèle CHERAMY rappelle qu'il avait été envisagé d'apposer une plaque pour la sente à Cochon .
- Madame Frédérique MARTIN signale que le panneau d'entrée de ville de Pierres rue du Moulin est endommagé. Monsieur le MAIRE indique que c'est de la compétence du Conseil Départemental.

- Monsieur Michel CRETON suit les travaux du stade synthétique qui avancent correctement et sont impressionnants.
- Monsieur Gérard CRASSIN annonce que début septembre le premier magazine de la CCPEIDF va sortir et le « Quoi de neuf » deviendra « Ouverture ». Le sujet principal évoqué concernera le périscolaire.
- Monsieur le MAIRE indique que la Sous-Préfète a donné son feu vert pour la sortie des communes de la CCPEIDF au 1^{er} janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Daniel MORIN